

Groupe de Travail « Evaluation scientifique des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP » (GT GBPH)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions

Instance scientifique consultative, le groupe de travail, nommé pour un mandat de trois ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Il se différencie d'un Comité d'experts spécialisé (CES) par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux aux CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK) et « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA), auxquels il est rattaché.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du « Paquet Hygiène », le règlement (CE) n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et le règlement (CE) n°1831/2003 relatif à l'hygiène des aliments pour animaux, encouragent l'élaboration de guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP (GBPH).

Un GBPH est un document de référence, évolutif, d'application volontaire, conçu par une branche professionnelle pour les professionnels de son secteur. Tous les secteurs sont concernés. Les guides ont pour objectif d'aider les professionnels à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et à respecter leurs obligations réglementaires.

La démarche française de validation des GBPH définie et mise en œuvre par l'autorité publique comporte une saisine de l'Anses relative à l'évaluation scientifique des guides.

Les domaines d'expertise confiés au GT « GBPH » par l'Anses sont :

- l'analyse des dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes figurant dans les GBPH,
- le cas échéant, des questions spécifiques relatives à des mesures de maîtrise, lorsque demandé par les administrations.

Les conclusions des travaux adoptées par ce GT constituent la base des avis rendus par l'Agence.

■ Composition et fonctionnement

Le groupe de travail GBPH sera composé d'une quinzaine d'experts, dont un président, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique dans les domaines des GBPH.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT GBPH ». Elles couvrent des domaines larges concernant la réglementation, la normalisation, l'analyse des dangers, les compétences sur l'ensemble des filières de l'agroalimentaire.

Ce groupe de travail se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion tous les 2 mois ou toutes les 6 semaines, à compter de septembre 2018.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise des GBPH, la rédaction de certaines parties des rapports et une relecture critique des documents.
